

# FONDATION ALLIANZ INSTITUT DE FRANCE

Appel à candidature 2018 pour le Prix de Recherche

allianz.fr

Créé en 1984, le Prix de Recherche de la Fondation Allianz - Institut de France est destiné à récompenser chaque année le responsable de recherches médicales ou biomédicales, fondamentaliste ou clinicien, dont l'œuvre scientifique importante conduit ou peut conduire à des applications susceptibles d'accroître l'espérance de vie par des actions préventives ou curatives. Ce prix, dont l'esprit est d'encourager les travaux de recherche futurs, est décerné au lauréat qui en dispose librement. Le Prix peut être attribué à un chercheur travaillant à l'étranger lorsque l'origine ou le développement de ses travaux a été effectué en liaison étroite avec des équipes françaises.

## Trois exemplaires « papier » et une version électronique du dossier sont à déposer.

Le dossier de candidature en version électronique est à adresser à :  
fondation@allianz.fr

Les trois exemplaires « papier »  
sont à adresser au Président  
de la Commission Scientifique  
de la Fondation Allianz -  
Institut de France -1, Cours Michelet  
CS 30051 - Case courrier S0601-  
92 076 Paris La Défense Cedex.  
Renseignements complémentaires  
auprès de Sophie Pelet-Prigent,  
tél. : 01 58 85 61 76  
Mail : fondation@allianz.fr  
ou en consultant les sites  
www.allianz.fr et institut-de-france.fr

**MONTANT :** en 2018, le prix  
attribué est de **50 000 €**.

## MODALITÉS D'ATTRIBUTION :

Il appartient à la commission scientifique de la Fondation Allianz - Institut de France et à son Président, le Professeur Guy Vincendon, de mobiliser des grandes institutions de recherche et de susciter des candidatures.

Tout chercheur, dont l'œuvre répond aux critères d'attribution requis et qui se porte candidat, doit faire parrainer sa candidature par une personnalité scientifique de renommée internationale.

La commission sera particulièrement attentive aux retombées pratiques déjà existantes ou potentielles des travaux des candidats dans le domaine de la santé.

Le candidat doit avoir moins de 60 ans lors du dépôt du dossier.

### Sont cependant exclus :

- Les membres et correspondants de l'Académie des Sciences,
  - Tout candidat ayant postulé trois fois au cours des cinq dernières années.
- En cas de développements nouveaux de ses travaux, le candidat pourrait toutefois se représenter en respectant un intervalle de quatre ans après sa troisième candidature.
- Les candidatures conjointes.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT  
DES DOSSIERS :** 14 mars 2018.

## CONSTITUTION DU DOSSIER :

**Le dossier de candidature est composé des éléments suivants, dans l'ordre énoncé :**

1. Une synthèse des travaux pour lesquels concoure le candidat (1 page) ;
2. une lettre de parrainage d'une personnalité scientifique de renommée internationale ;
3. le curriculum vitae du responsable de l'équipe (ne pas oublier les coordonnées postales) ;
4. le nom des membres de l'équipe, leurs titres et qualité ;
5. l'exposé des recherches réalisées et les résultats obtenus. Il est demandé de mettre particulièrement l'accent sur les retombées de ces recherches ;
6. les tirés à part des deux ou trois publications les plus significatives ;
7. la liste chronologique des publications scientifiques des cinq dernières années ;
8. le candidat devra indiquer s'il a déjà reçu des récompenses pour ses travaux et s'il est candidat ou pressenti pour faire acte de candidature à un prix français ou international.

Avec vous de A à Z

Allianz 